



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE Etat de Vaud

Veille canicule : rappel des règles à observer lors des températures estivales et des grandes chaleurs

La période de la veille sanitaire en cas de canicule a débuté le 1^{er} juin et se terminera le 31 août. Avec l'arrivée des beaux jours, le Médecin cantonal rappelle qu'il est important de se protéger de la chaleur estivale, de s'hydrater suffisamment et de porter une attention particulière aux plus vulnérables comme les personnes âgées, celles souffrant de maladies psychiques ou chroniques ainsi que les jeunes enfants.

Une canicule se caractérise par des températures supérieures à 33°-34°C pendant trois jours consécutifs au moins et peut avoir des conséquences graves sur la santé de chacune et chacun, en particulier des personnes vulnérables. Lors de fortes chaleurs et même si les critères de canicule ne sont pas atteints, il est important d'observer les mesures de prévention suivantes :

- Se protéger de la chaleur en restant chez soi et en évitant les activités physiques aux heures les plus chaudes,
- Préserver la fraîcheur du logement autant que possible en fermant les fenêtres et volets le jour et en les ouvrant la nuit,
- S'hydrater suffisamment, en buvant très régulièrement, sans attendre d'avoir soif,
- Appeler le médecin traitant ou la Centrale des médecins de garde en cas de malaise (0848 133 133) ou le 144 en cas de danger vital.

Une attention particulière doit être portée aux aînés, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants. Leur âge ou leur état de santé font qu'ils ne sentent pas toujours la chaleur, ils sont plus sensibles à ses effets et ne sont pas toujours en mesure de se protéger ou d'agir seuls face à la chaleur. A la maison ou en institution, ils peuvent avoir besoin d'une aide, de soins et d'une surveillance accrue. Il en va de même pour les enfants en bas âge et les personnes atteintes de maladie(s) chronique(s). Il appartient à chacun, famille, proches et voisins, d'être attentifs à ces situations, en

particulier pendant les périodes de grandes chaleurs.

Les symptômes d'un coup de chaleur sont : faiblesse générale, température corporelle élevée (> 40°C), bouche sèche, confusion, vertiges, désorientation, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement et appeler un médecin, faire boire la personne et la rafraîchir à l'aide de linges humides. De nombreuses ressources et conseils de prévention sont à disposition sur la page www.vd.ch/canicule qui a été remise à jour.

Pendant la période de veille sanitaire canicule, qui dure du 1er juin au 31 août, la Direction générale de la santé est en contact permanent avec [MétéoSuisse](#). Chaque jour, les prévisions météorologiques ainsi que des informations issues du système socio-sanitaire permettent de juger au mieux de la situation. Lorsque MétéoSuisse émet un avis canicule (températures égales ou supérieures à 33°C-34°C pendant trois jours au moins), la Direction générale de la santé demande aux partenaires associés au dispositif canicule (institutions socio-sanitaires, communes) de prendre des mesures supplémentaires afin de protéger les personnes les plus vulnérables.

Il est possible de s'informer sur la situation météorologique à l'aide de la carte des dangers naturels publiée sur [le site internet de MétéoSuisse](#) ou en utilisant l'application gratuite pour smartphones. Celle-ci permet de s'abonner, sans frais, aux alertes canicules pouvant être personnalisées selon le lieu résidence ou de travail.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DSAS, Dre Isabelle Rossi, médecin cantonal adjointe, Direction générale de la santé

LIENS

vd.ch/canicule